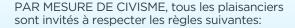
## Code d'éthique

## La navigation sur le lac de l'Achigan

Une question de respect, d'environnement et de bon voisinage



- Respectez les lois et règlements relatifs à la navigation, notamment la loi fédérale qui interdit de naviguer à plus de 10 km/h (6.21 mph) à moins de 75 m du rivage et à plus de 70 km/h (43.5 mph) à l'extérieur de la limite de 75 mètres.
- Seul le débarcadère officiel de la municipalité doit être utilisé pour la mise à l'eau, et toute embarcation doit être munie d'une vignette avant d'y accéder.
- Seuls les détenteurs d'une carte d'embarcation de plaisance sont autorisés à conduire un bateau, et ceux-ci doivent être en pleine possession de leurs facultés.

Nous sommes tous voisins sur un plan d'eau et nous partageons ainsi notre lac, une des plus grandes richesses de notre territoire.



- La **création de vagues** doit être limitée au minimum à l'intérieur de 75 mètres du rivage et près des quais en toutes circonstances.
- La pratique du surf, du wakeboard et l'utilisation des ballasts remplis doivent s'effectuer uniquement dans les deux zones de surf, ceci afin de permettre de diminuer l'impact des vagues sur l'érosion des berges.
- Évitez de laisser flotter son embarcation à la dérive ou stationnaire dans les deux zones de surf afin de permettre la pratique sécuritaire de ces sports dans les zones désignées.
- Portez attention à ne pas couper la trajectoire d'un bateau qui pratique une activité de remorquage.
- Les embarcations non-motorisées (voilier, canot, kayak, planche à pagaie, etc.) ont toujours priorité sur celles motorisées, et ce, même dans les zones de surf.
- Une attention particulière doit être portée à la sécurité des baigneurs.



Des études scientifiques ont démontré qu'à moins de 300 mètres des berges ou dans moins de 7 mètres de profondeur, la pratique du wake et du surf **est dommageable** pour la santé des lacs.

- La musique provenant d'une embarcation ne doit, en aucun temps, importuner les riverains en bordure du lac, et l'utilisation de haut-parleurs extérieurs accrochés à une tour au-dessus des bateaux est déconseillée. Pensez également à réduire le volume lorsque vous quittez les zones de surf et que vous devez regagner la rive.
- Il est strictement interdit de jeter vos ordures ou toutes matières polluantes dans le lac.
- Les manœuvres de navigation dangereuses telles que les encerclements, les courses motorisées et les sauts utilisant les vagues d'autres embarcations doivent être évités.



